

Image not found or type unknown



Pension alimentaire bourse/50%smic

Par **mariedi**, le **08/05/2008** à **18:02**

Bonjour,
La pension alimentaire est d  e au jeune jusqu'   25 ans s'il continue des   tudes et s'il gagne moins de 50% du SMIC. Le montant de la bourse   tudiante rentre-t-elle dans ces "moins de 50% du SMIC" ?
MERCI